

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE LE BOIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 AVRIL 2016

Etaient présents : MM LAYMOND J. LAYMOND M. ROUX-MOLLARD A.
VICHARD D. CANET L. CHATAGNIER D. DEMARET V. FORT C. GODIN B.
LENNOZ-GRATIN A.M. PUGIN J.L.

Etaient excusés :

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
MM. à

Etaient absents non excusés :

- ORDRE DU JOUR :**
- APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015
 - APPROBATION COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR
 - AFFECTATION DES RESULTATS
 - VOTE DES TAXES
 - VOTE DU BUDGET M 14
 - CONTRAT ENTRETIEN DE LA CHAUDIERE A BOIS
 - APPUI AUX OPERATIONS SYLVICOLES : demande subvention
 - CONSULTATION ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES
 - TRAVAUX ECOLE : demandes subventions
 - PAIEMENT INDEMNITES INTERVENANTS TAPS
 - AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Jean LAYMOND, approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015

FONCTIONNEMENT :

Recettes	:	1 699 592.10
Dépenses	:	1 266 490.30
Résultat exercice année N	:	433 101.80
Résultat antérieur N-1	:	312 373.43

Solde d'exécution Fonct : 745 475.23

INVESTISSEMENT :

Recettes : 778 365.32
Dépenses : 605 813.01
Résultat exercice année N : 172 552.31
Résultat antérieur N-1 : 193 626.82

Solde d'exécution : 366 179.13

Restes à réaliser : 820 500.00

Résultat d'ensemble investissement : - 454 320.87

RESULTAT DEFINITIF GLOBAL AU 31.12.2015 : 291 154.36

APPROBATION COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, approuve le Compte de Gestion dressé par M le Percepteur.

Monsieur le Maire, avant de se retirer, demande à Monsieur Alain ROUX-MOLLARD, 2^{ème} Adjoint, de présenter le Compte Administratif de l'exercice 2015.

AFFECTATION DES RESULTATS

Affectation résultat Fonctionnement et Investissement comme suit :

Section Invest. recettes ligne 001 : résultat Investissement reporté : 366 179.13
Section Invest. recettes ligne 1068 : Invest excédent fonctionnement capitalisé : 555 587.00
Section Fonct. Ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté : 189 888.23

VOTE DES TAXES

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux d'imposition de l'ensemble des taxes.

Le Conseil, après avoir entendu les propositions du Maire, accepte, à l'unanimité des membres présents et des représentés, de ne pas modifier les taux d'imposition des différentes taxes.

	<u>TAUX 2015</u>	TAUX MOYENS	
	LE BOIS	DEPARTEMENT	NATIONAL
TAXE HABITATION	6.48	17.93	24.19
TAXE FONC BATI	11.68	21.60	20.52
TAXE FONC N BATI	103.40	98.33	49.15
CFE	29.83	-	25.95

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 : BUDGET GENERAL M14

Budget 2016 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les propositions du Maire, après avoir attribué les différentes subventions, à l'unanimité des membres présents et des représentés, approuve et vote le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT : 1 944 856.00
INVESTISSEMENT : 1 510 497.00

Il est à noter que la Commune reverse sur les dépenses de fonctionnement, les sommes suivantes :

FNGIR (Fonds Nationaux de garantie individuelle de ressources) : 624 554.00
FPIC (Fonds de péréquation horizontale) : 58 044.00

Au titre de la contribution au redressement des finances publiques, un prélèvement à la source sera effectué cette année par les services de l'Etat.

CONTRAT ENTRETIEN DE LA CHAUDIERE BOIS

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que suite à l'installation de la chaudière bois à la Mairie il est nécessaire de conclure un contrat d'entretien. Il précise à l'Assemblée que la chaudière a été installée par la Société ATEC 73 et propose que cette société soit chargée de l'entretien.

Il présente l'offre de la Société ATEC 73 pour l'entretien et l'assistance technique de la chaudière, le Conseil Municipal décide de confier l'entretien et l'assistance technique des chaudières à la Société ATEC 73.

APPUI AUX OPERATIONS SYLVICOLES : demande de subvention

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale, parcelles S et Y proposés par les services de l'ONF pour l'année 2016 ; La nature des travaux est la suivante : intervention sylvicole en futaie irrégulière, (Le montant estimatif des travaux est de 7 300 euros HT).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet, sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Régional pour la réalisation des travaux, demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

CONSULTATION ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire expose que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre commune des charges financières, par nature imprévisibles, que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie propose de souscrire, à compter du 1^{er}

janvier 2017, un contrat d'assurance commun aux collectivités et aux établissements publics qui en feront la demande contre les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux relevant, ou pas, de la CNRACL (maladie, accident de service, maternité, etc...).

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, donne mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociales des agents publics territoriaux affiliés ou non affiliés à la CNRACL.

TRAVAUX ECOLE : demandes subventions

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil les différents travaux de rénovation de l'école effectués et propose de réaliser le ravalement des façades et la rénovation des sanitaires et de la salle de maternelle.

Il présente à l'Assemblée les études budgétaires réalisées par le Cabinet JML et informe le Conseil de la possibilité d'obtenir une subvention pour ces travaux auprès du Département dans le cadre du FDEC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le dossier de demande de subvention, sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Département dans le cadre du FDEC,

PAIEMENT INDEMNITES INTERVENANTS TAPS

Le Maire rappelle la mise en place des rythmes scolaires dans les écoles et le recrutement de Madame Caroline FAYERSTEIN, intervenant extérieur au titre d'auto entrepreneur pour encadrer les activités périscolaires organisées dans le cadre des rythmes scolaires pour la période du 01 septembre 2015 au 05 juillet 2016. Il informe l'Assemblée que Mme FAYERSTEIN a sollicitée de la Commune le paiement de ses indemnités kilométriques.

Le Conseil Municipal accepte de payer les indemnités kilométriques à Mme Fayerstein sur la base du tarif fixé par l'URSSAF,

AFFAIRES DIVERSES

REMPLACEMENT ATSEM

Le Maire rappelle la mise en place des rythmes scolaires dans les écoles et le recrutement de Madame Caroline FAYERSTEIN, intervenant extérieur au titre d'auto entrepreneur pour encadrer les activités périscolaires organisées dans le cadre des rythmes scolaires pour la période du 01 septembre 2015 au 05 juillet 2016.

Il informe l'Assemblée de l'arrêt maladie de l'ATSEM depuis le 15/03/2016 et de son remplacement par Mme Fayerstein.

Le Conseil Municipal accepte de payer les heures effectuées par Mme Fayerstein pour remplacer l'ATSEM pendant son absence ainsi que ces frais kilométriques,



TRAVAUX RENOVATION LOGEMENTS DE L'ECOLE

Le Maire présente au Conseil les avenants aux marchés pour les lots n° 01 – 02 - 03 -04 - 06 – 07 - 08 d'un montant total H.T. de 3 782.00 €

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Le Maire fait part au Conseil de la saisine de la Commission Paritaire suite à la demande formulée par un agent de modifier son temps de travail hebdomadaire.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LE BOIS,
pour être affiché le à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LE BOIS,

Le 15 AVR. 2016

Le Maire,



J. LAYMOND